

- France 3 Nouvelle Aquitaine -

PARCE QUE L'OUTIL NE FAIT PAS LE JOURNALISTE ...

Après avoir signé un accord d'expérimentation de nouveaux métiers dans le cadre de la chaîne NoA (Nouvelle Aquitaine) en 2018, le SNJ vient de valider un avenant à cet accord.

Ce nouveau texte prévoit que les JRI, journalistes à compétences complémentaires et OPV de France 3 Nouvelle Aquitaine disposeront, en plus de leurs caméras, de l'équipement utilisé par les contributeurs NoA. Il s'agit d'un smartphone équipé d'un stabilisateur d'images, d'un micro et d'un kit lumière.

Le SNJ a toujours considéré que l'outil ne fait pas le journaliste. Caméra ou téléphone, peu importe : c'est la qualification de la personne et la pratique professionnelle dans laquelle s'inscrit l'outil. Il s'agit de recueillir les informations, de les vérifier et de les mettre en perspective. Avec, in fine, une responsabilité morale et juridique pour le journaliste.

Nous ne sommes donc pas opposés à l'introduction de nouveaux outils, tant qu'ils ne remettent pas en cause les métiers de l'entreprise. Or, selon les termes de l'avenant signé, l'utilisation des smartphones ne peut pas être imposée. Les salariés volontaires seront formés, et ils seront les seuls à décider du matériel à utiliser pendant leur tournage. Par ailleurs, les CDD sont exclus de ces tournages avec smartphones, afin d'éviter toute pression sur eux.

L'usage de ces outils s'inscrit dans les conditions d'exercice des métiers prévues par l'accord collectif de France Télévisions : équipes de reportage composées au minimum de 2 journalistes, montage des images par des monteurs etc.

L'avenant prendra fin à l'été 2019, en même temps que l'accord d'expérimentation concernant les « métiers » de NoA. C'est à cette date, à l'heure du bilan, que le SNJ décidera ou pas de signer sa prorogation.

D'ici là, nous veillerons à sa bonne application. Le SNJ sera intransigeant. En cas de dérives, il utilisera tous les recours, administratifs et judiciaires, pour faire sanctionner la direction.

Paris, le 25 janvier 2019